



Consultation de maître d'œuvre en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'un centre de loisirs et des travaux d'aménagements aux écoles

Commune de LARRA

Contact : M. Jean-Louis MOIGN, maire

Adresse : mairie, 31330 LARRA

Adresse électronique : contact@larra.fr



But de l'opération

La nouvelle majorité installée en mai 2020 a rapidement fait le constat de la nécessité de faire des travaux aux écoles.

De plus à la rentrée scolaire 2021 une nouvelle classe à l'école élémentaire est créée, classe mixte avec un groupe d'enfants de la maternelle grande section du fait du nombre important d'élèves inscrits dans les 2 écoles. Cela a incité la municipalité à devoir externaliser l'accueil des enfants en périscolaire et pendant les vacances en créant un bâtiment à destination de centre de loisirs, afin de libérer toutes les salles pour les écoles.



Le centre aéré est à construire au nord de la parcelle AB 0009, entre l'école élémentaire et le parking.

Au PLU, cette parcelle est en zon Uba.

A noter que l'ensemble de la parcelle est dans le périmètre de protection du château de Larra au titre des monuments historiques.



Objet de

consultation

Le marché concerné par le présent règlement de consultation est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la **réalisation** d'un centre de loisirs et divers aménagements aux écoles.

Des diagnostics complémentaires aux diagnostics du SDEHG (jointés en annexes) seront nécessaires mais d'ores et déjà il a été identifié :

- à l'école maternelle :

- ✗ - étanchéité du toit à reprendre et notamment les menuiseries des puits de jour
- ✗ - isolation thermique à améliorer
- ✗ - gestion des ponts thermiques des menuiseries existantes (brise soleil, occultants, auvents)
- ✗ - confort acoustique à faire au réfectoire
- ✗ - entrée et porte de la cuisine à revoir
- ✗ - préau à aménager pour temps de pluie

- à l'école élémentaire :

- ✗ - ventilation mécanique contrôlée à reprendre
- ✗ - préau à aménager pour temps de pluie
- ✗ - aménagement de la cour de récréation et réfection ponctuelle du revêtement de surface de la cour de type béton bitumineux

L'objectif recherché par les élus par la création d'un centre de loisirs est d'offrir aux enfants un lieu qui leur sera propre en dehors des écoles.

Le centre de loisirs comprendra un hall d'accueil équipé pour des activités (mur d'escalade, équipements de motricité...), une salle d'activité par tranche d'âge (soit 4 salles, 3 à 5 ans, 5 à 7 ans, 8 à 10 ans, 11 à 13 ans), une salle de sieste, un vestiaire/local pour les animateurs, un bureau, et les équipements réglementaires.

Les aménagements extérieurs prévoiront un préau ou une circulation couverte faisant la jonction avec l'école élémentaire pour accéder aux écoles, et des aménagements à concevoir en collaboration avec l'équipe d'animation et le maître d'ouvrage (potager, jardin fleuri, enclos pour animaux, aires de jeux...)

Objet de la maîtrise d'œuvre

le marché comprend les missions suivantes :

- ▶ La réalisation des documents d'avant-projet (APS et APD)
- ▶ La réalisation d'un dossier Projet comprenant les éléments de consultation à destination des entreprises et toute note technique s'y référant (PRO)
- ▶ L'Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT)
- ▶ La Direction de l'Exécution des Travaux (DET) comprenant le VISA des documents fournis par les entreprises

► L'Assistance aux Opérations de Réception des Travaux (AOR)

Sous-traitance

Le titulaire du marché peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le maître d'ouvrage et l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant. Les conditions de l'exercice de cette sous-traitance sont définies à l'article 3.6 du CCAG des marchés publics de maîtrise d'œuvre.

Budget prévisionnel de l'opération

Le budget prévisionnel pour cette opération est une enveloppe estimée par le maître d'ouvrage à 800 000 € HT. Cette enveloppe comprend l'ensemble des travaux, la maîtrise d'œuvre, les études préalables et la coordination.

Le candidat s'engagera dans son offre sur cette enveloppe prévisionnelle ou précisera le budget nécessaire à cette opération. Si le montant dépasse le budget envisagé par le maître d'ouvrage, celui-ci pourra déclarer l'appel d'offres d'infructueux ou entamer une négociation pour hiérarchiser les travaux.

Remise des offres

Le candidat répondra avec un mémoire décrivant les grandes orientations du projet technique, les délais de réalisation et une estimation des coûts de création et d'aménagement des bâtiments.

L'offre financière ne sera pas un pourcentage des travaux.

Le candidat remplira également le tableau suivant précisant les délais et permettant le paiement des différentes phases de la mission :

Elément de mission	Délais en semaine	Montant de l'élément de mission	Mise en paiement
APS			Mission exécutée
APD			Mission exécutée
PRO			Mission exécutée
ACT			Mission exécutée
DET			Mensuelle à partir du démarrage des travaux
AOR			Mission exécutée

Important : le maître d'ouvrage devra déposer un dossier de demande de subvention au plus tard le 31 décembre 2021. Il est donc nécessaire que le candidat ait établi un projet chiffré avant cette date butoir, d'où un délai maximum de la phase APS fixé à 8 semaines. Les offres avec un délai supérieur à 8 semaines pour la phase APS ne seront pas retenues.

Analyse des offres

L'analyse des offres sera effectuée selon les critères suivants :

- la qualité du mémoire, appréciée selon la compréhension des objectifs de la collectivité, l'intégration architecturale et les matériaux : note sur 30 = (excellente 5, bonne 4, correcte 3, faible 2, insuffisante 1) x 6
- le délai de la phases APS : note sur 10 = (8 semaines / nombre de semaines prévues pour la phase) x 10
- les références : note sur 10 = (excellente 5, bonne 4, correcte 3, faible 2, insuffisante 1) x 2
- le prix : note sur 50 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 50.